

Résolution de la conférence de protestation du 7 mars 2012

Lors de leur conférence de protestation du 7 mars 2012 à Esch-Alzette, les départements des pensionnés de l'OGBL et de la FNCTTFEL se sont penchés sur la situation politique actuelle et plus particulièrement de la situation de la population âgée au Luxembourg.

Depuis 2006, les prestations sociales en général n'ont pas arrêté de se dégrader, entraînant une diminution substantielle du pouvoir d'achat de la population. Les départements des pensionnés de l'OGBL et de la FNCTTFEL constatent que le projet de réforme des pensions présenté par le gouvernement met, une fois de plus, à rude épreuve le pouvoir d'achat tant des pensionnés que de la population active.

Les départements des pensionnés OGBL et FNCTTFEL refusent dès lors toutes les dégradations prévues dans ce projet. La conséquence de ce projet mal équilibré conduira inévitablement à une nouvelle perte du pouvoir d'achat de la population.

La situation financière de la Caisse de pension ne justifie nullement des mesures drastiques de cette ampleur. Toutes les prédictions relatives à l'évolution financière des caisses de pensions depuis 1970 se sont avérées non pertinentes. Les chiffres avancés pour étayer ces réformes doivent donc être pris à titre d'indicateurs et non comme certitudes, car les projections ne sont pas des prévisions et les prévisions ne sont jamais des réalités. Les chiffres avancés par le gouvernement ne sauraient dès lors servir de prétexte à une réforme de cette ampleur.

Partant, les départements des pensionnés OGBL et FNCTTFEL revendiquent:

- Le maintien inconditionnel du mécanisme actuel de l'indexation des salaires ainsi que les adaptations afin de garantir le pouvoir d'achat actuel
- Le versement intégral ainsi que le maintien de l'ajustement des pensions comme prévu à l'article 225 du code de la sécurité sociale
- Le maintien de la prime de fin d'année des pensionnés

Les départements des pensionnés OGBL et FNCTTFEL rappellent que l'abolition, le retardement respectivement la suppression de l'ajustement des pensions proposés par le gouvernement est inacceptable et sans fondement objectif. En effet, l'ajustement en question n'est qu'une adaptation des pensions à l'évolution des salaires aux deux années antérieures pour compenser la perte du pouvoir d'achat des pensionnés.

Les départements des pensionnés OGBL et FNCTTFEL se déclarent unanimement solidaires des décisions de leurs organisations respectives. Dans un esprit de solidarité intergénérationnel, ils appuieront toute action future de leurs organisations pour le maintien des droits acquis.

Esch-Alzette, le 7 mars 2012